

Motion de Mmes Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Bruno Martinelli, Jacques Mino, Christian Zaugg et François Sottas: «Diminuer le nombre de 4x4 surélevés en ville».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 15 février 2005)

PROJET DE MOTION

Considérant:

1. l'utilité des 4x4:

- lors de voyages dans des régions reculées, désertiques ou peu aménagées;
- dans nos régions, pour les personnes vivant en montagne et devant circuler sur des routes non déneigées;
- à l'intérieur de nos agglomérations, pour les personnes devant se rendre fréquemment sur des chantiers,

2. l'inutilité des 4x4:

- pour aller là où les autres ne peuvent aller et ainsi se mettre en infraction (par exemple sur les trottoirs);
- pour frimer avec un véhicule qui fait la différence en signe extérieur de richesse et jouer aux aventuriers du bitume;
- pour rassurer les conducteurs et les conductrices qui se sentent, à tort, plus forts et davantage en sécurité dans des habitacles surélevés et plus lourds que la moyenne;
- pour circuler sur les routes de notre commune qui sont rarement défoncées et enneigées, et qui ne comprennent guère de pistes en terre battue,

3. les dangers dus aux 4x4:

- dont le moteur puissant, nécessaire à propulser ce type d'engins, à l'instar de ceux qui équipent les plus grosses berlines, pollue en ville 48% de plus que celui des voitures traditionnelles et émet davantage de CO₂, du fait du gabarit, du poids et du faible coefficient de pénétration dans l'air de la carrosserie ainsi que de la taille des pneus;
- dont le centre de gravité surélevé implique un risque important de perte de maîtrise et d'entraîner des tonneaux;
- dont les occupants courent le risque, en cas de choc, d'encaisser l'intégralité de l'énergie, du fait de la structure rigide de l'habitacle;
- puisque les occupants d'une voiture heurtée par lui ont 27% plus de chance de mourir que s'ils avaient été heurtés par un véhicule traditionnel;
- puisque la mortalité chez les piétons et les cyclistes renversés par lui est multipliée par trois,

4. qu'il n'y a pas lieu de discriminer les conducteurs de 4x4 qui circulent en ville, mais qu'il est nécessaire d'attirer leur attention sur les points ci-dessus,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- rédiger un papillon courtois à l'adresse des conducteurs de 4x4 surélevés circulant en ville de Genève, qui résume les considérants ci-dessus et les invite à bien vouloir éviter de se rendre en ville avec ce type de véhicule;
- faire déposer ce papillon par les agents de sécurité municipaux ou les agents municipaux sur les pare-brise des 4x4 rencontrés en ville.